

Le quorum étant atteint, Monsieur le Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ouvre la séance à 09h30 et fait lecture des pouvoirs.

1. Approbation du relevé de décisions de la séance du 18 février 2021 :

En l'absence de remarques, le relevé de décisions de la séance du CFVE du 15 avril 2021 est **adopté à l'unanimité.**

2. Information sur le plan de déploiement des modules polytechniques (MP) et des modules d'ouverture (MO) :

Le Vice-président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante remercie le groupe de travail Modules d'Ouverture (MO) et Modules Polytechniques (MP) pour la tâche accomplie. M. GOUY prend la parole pour présenter le cadrage sur 2 ans des modules polytechniques et des modules d'ouverture, le calendrier MO et MP pour 2021-2022 ainsi que la procédure qui permet de valider un MP.

Le Vice-Président Etudiant demande si l'offre des Modules Polytechniques sera plus étoffée. L'offre va passer de 15 à 50 MP environ pour l'année Universitaire 2021-2022.

Mme SCOYEZ souhaite savoir si tous les modules sont asynchrones afin qu'ils puissent être suivis par les alternants et pose l'idée d'un module qui pourrait se dérouler sur une semaine pour convenir au mieux aux alternants. Tous les modules ne le sont pas mais les alternants auront quand même un large choix de modules asynchrones. On peut envisager la possibilité d'un module sur plusieurs jours de suite ou sur une semaine. Toute proposition sera étudiée. Mme SCOYEZ s'interroge également sur le délai de 15 jours entre les délibérations et la session 2 des modules. Monsieur le Vice-président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante précise que le délai de 15 jours court à compter de la remise des notes sur PRELUDE.

M. PETIT demande si des fiches compétences vont être créés pour les MP comme pour les fiches RNCP. Les MP sont décrits en compétences. Il est rappelé que le but des modules est de permettre aux étudiants de se différencier et de personnaliser leur parcours en acquérant des compétences différenciantes complémentaires à celles décrites dans les fiches RNCP de leurs formations.

Les modules ne sont pas tous en contrôle continue, il est donc nécessaire de préciser dans les règlements d'examens des différentes formations les modalités de ceux-ci.

3. Information sur les résultats en LAS Avis sur les CAL de LAS-2 :

Le Vice-président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante informe le conseil sur les résultats du 1<sup>er</sup> groupe des LAS, toutefois les choix définitifs des étudiants ne sont pas encore connus.

Il présente également les capacités d'accueil en LAS pour l'année universitaire 2021-2022 : 165 places au total et 18 en LAS 2<sup>ème</sup> année. En LAS 2, les capacités d'accueil (CAL) peuvent être revues à la hausse en cas de besoin.

Les CAL des LAS sont **adoptées à l'unanimité**.

#### 4. Information sur l'organisation des pré-rentrées CAP CAMPUS :

Le Directeur adjoint du Pôle Formation et Vie Etudiante présente l'organisation des 1, 2 et 3 septembre. Il précise que la cible sont les étudiants qui ne connaissent pas le campus. Les associations étudiantes vont être mises à contribution pour ces pré-rentrées ainsi que plusieurs services et partenaires.

Le Vice-président Etudiant précise aussi que le but est de relancer la vie de campus et qu'il existe aussi un projet « découverte de la ville » pour les étudiants des Tertiales et surtout pour les étudiants étrangers.

#### 5. Avis sur le service civique de l'UPHF (Agrément) :

Pour recruter des personnes en service civique à l'université, il faut être agréé par la Direction des services départementaux de l'éducation nationale. Cet agrément dure 3 ans et il est à renouveler pour cette rentrée 2021.

L'université envisage l'emploi de 6 contrats en service civique pour l'année universitaire 2021-2022.

Mme RICHARDOT souhaiterait savoir s'il est toujours possible de déposer une demande pour septembre pour le Centre de Ressources en Langues. Cela paraît un peu tard pour cette rentrée mais on peut intégrer la demande pour l'an prochain.

Ce point est **adopté à l'unanimité**.

#### 6. Avis sur la maquette du Diplôme Universitaire DU ETI

Mme MASSA-TURPIN, directrice de l'IUT, présente ce point. Elle précise qu'à l'IUT, la mobilité internationale est forte au niveau des stages. Avec le DU ETI, les étudiants vont pouvoir bénéficier de bourses et de frais d'inscriptions réduits.

Le Vice-président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante précise que l'ETS de MONTREAL est une école très réputée qui regroupe plus 10 000 étudiants en sciences et techniques et en ingénierie.

Le Vice-président Etudiant demande la capacité d'accueil de ce DU ETI. Il n'y a pas de quota, tous les étudiants de l'IUT sont concernés.

La maquette du DU ETI est **adoptée à l'unanimité**.

#### 7. Avis sur la maquette du master PEPS

Suite à la suppression du master MEEF Education Physique et Sportive à la rentrée prochaine, il a été décidé de créer le master PEPS destiné aux étudiants qui passent le CAPEPS. La maquette présentée par Mme DE CROOS est donc établie pour répondre au mieux aux exigences du con-

cours que les étudiants passent au semestre 10. Le Vice-président Etudiant précise que ce master est très important pour les étudiants de STAPS.

La maquette est adoptée comme suit : **20 voix pour, 3 abstentions.**

#### 8. Vote sur les stages facultatifs :

Ces stages ont pour objectif une meilleure insertion professionnelle des étudiants qui peuvent ainsi se faire connaître des entreprises et acquérir une expérience professionnelle.

La possibilité d'effectuer des stages facultatifs **est adoptée à l'unanimité.**

#### 9. Tarifs FA :

Concernant ce point, Le Directeur adjoint du Pôle Formation et Vie Etudiante informe qu'il s'agit d'une demande qui va être votée en Conseil d'Administration.

Auparavant, ces formations étaient financées par la taxe d'apprentissage et par la région. Il y a dorénavant un changement du mode de financement.

C'est France Compétences, institution nationale publique qui est chargée de la régularisation et du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, nous ne maîtrisons donc plus le niveau de prise en charge de nos formations.

Sera donc soumis au CA :

- Le coût établi dans les comptes financiers remis à FORMASUP pour chacune de nos formations par apprentissage et transmis à France-compétences qui est la référence pour la négociation avec l'entreprise d'accueil d'un apprenti : **c'est le prix initial demandé** (exprimé dans le cadre d'un devis le cas échéant).
- Une remise peut être consentie mais **le prix final négocié ne peut être en dessous du NPEC** (Niveau de Prise En Charge) de la branche dont relève l'entreprise d'accueil de l'apprenti.
- Transitoirement le forfait d'amorçage s'applique lorsqu'il n'y a pas d'historique en apprentissage et en dépit d'une estimation prévisionnelle des coûts.
- D'une manière générale, en l'absence de Niveau de Prise En Charge de branche professionnelle validé par France-compétences, le forfait d'amorçage s'applique et la régularisation (pour le secteur privé) intervient dans l'année lorsque les NPEC sont déterminés.
- Dans le cas du secteur public, il n'y a pas de représentation similaire à celle des branches professionnelles du secteur privé. En l'absence de référentiel et compte-tenu de la faible proportion (2%) de contrats d'apprentissage, la négociation du tarif entre la composante et l'employeur public est assujéti à l'approbation du comité de l'alternance (groupe composé des directeurs de composantes / établissement-composante ou leur représentant, du Vice-Président CFVE, du Directeur du PFVE ou son représentant, du DGS ou son représentant).

La liste des contrats ainsi négociés avec chaque tarif pratiqué est présentée chaque année au Conseil d'Administration pour en rendre compte.

#### **Exceptions transitoires :**

Toutes les initiatives de négociations avec les entreprises (en particulier les entreprises habituellement partenaires, les branches professionnelles et les administrations publiques) antérieures à la délibération du conseil peuvent valablement s'appliquer et les engagements pris

sous la forme d'une contractualisation réglementaire seront respectées.

#### 10. Questions diverses :

M. Petit demande si la composition des commissions du centre de santé et de la section disciplinaire a évolué. Pas pour l'instant à la connaissance du Vice-président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante, qui va faire un point sur cela avec les services concernés.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante clôture la séance à 12h00.

## Etaient présents

---

M. BARBIER, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante de l'Université Polytechnique Hauts-de-France

### Membres présents avec voix délibérative :

Collège 1 : Mme et M. BOULECKBACHE, TRICOTEAUX.

Collège 2 : Mmes et MM. SCOYEZ, RICHARDOT, GOUY, PETIT.

Collège 3 : Mmes et MM. CHARLES, VANPOUILLE, PODSADNY, PITON.

Collège 4 : Mmes et MM. BERTOUILLE, BOYER, COULIBALY, DUFOUR, FARTEK, LEQUEUX, LAHMAR, TIBI.

Collège 5 : M. FONTAINE ET Mme GONDY

Membres invités : Mmes et MM. VAN OOST représenté par Sandra LEPAN, TRUFFERT représentée par Mélanie RAGON, KOSMALA, MAES, MASSA TURPIN, DE CROOS, RENARD.

### Pouvoirs :

M.TRENTESAUX à M. PODSADNY

Mme MORIN à Mme RICHARDOT

M. COSTERMANS à M. GOUY

M. WAUTIER à M. FONTAINE

Fait à Valenciennes, le 08 juillet 2021.

Le Vice-Président du Conseil  
de la Formation et de la Vie Etudiante,



Pr. Franck BARBIER